

La protection-paiement pour le secteur des fruits et légumes frais du Canada

Objectif

L'instauration d'une fiducie statutaire réputée limitée qui protège les cultivateurs et les vendeurs lors de faillites au Canada et le rétablissement d'un accès préférentiel aux protections prévues par la Loi américaine sur les denrées agricoles périssables (PACA) des États-Unis, perdues en octobre 2014. La fiducie protégerait uniquement les comptes à recevoir, l'argent comptant et les stocks de l'acheteur à la suite d'une vente de denrées basée sur une transaction à court terme et dont les modalités de paiement stipulent une période maximale de 30 jours.

Mesures requises

- L'adoption par le gouvernement fédéral du projet de *Loi sur la protection des fruits et légumes frais*, rédigé par le D^r R.C.C. Cuming, un expert des lois canadiennes sur la faillite.
- Au moment du dépôt du projet de loi, une demande doit être déposée pour la restitution de l'accès préférentiel du Canada à la PACA par le ministère de l'Agriculture des États-Unis.

Incidence

- La création d'une fiducie permettra de réduire considérablement les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement et la vulnérabilité des petites entreprises et des collectivités rurales. Elle permettra également d'améliorer les relations commerciales avec notre plus grand et plus important partenaire commercial.

Contexte

- Le secteur des fruits et légumes demande donc d'une seule voix la création d'une fiducie statutaire réputée limitée, laquelle offre une solution sans frais et la seule solution viable permettant d'assurer une protection équitable aux cultivateurs et aux vendeurs de fruits et légumes lors de faillites.
- Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des Communes s'est penché sur cette question avant l'été et ses membres ont unanimement exhorté le ministre de l'Agriculture à étudier le modèle de choix du secteur visant à mettre en place un programme de protection de paiement le plus rapidement possible.
- Les règles actuelles restreignent la capacité des vendeurs de fruits et légumes à percevoir le paiement pour leurs denrées lorsque l'acheteur déclare faillite. Contrairement aux autres produits comme les appareils électroniques qui peuvent faire l'objet de réclamation, les fruits et légumes frais sont très périssables. Il en coûte en moyenne 19 millions de dollars par année aux entreprises canadiennes et américaines qui exercent leurs activités au Canada.
- Soixante-quinze pour cent des 20 000 producteurs de fruits et de légumes canadiens sont de petites entreprises. Une faillite peut avoir des effets dévastateurs dans toute la chaîne d'approvisionnement et dans les communautés généralement de petite taille où se trouvent la plupart d'entre eux.
- Aux États-Unis, si un acheteur de fruits et légumes fait faillite, un producteur ou un vendeur de fruits et légumes peut compter sur la disposition de la fiducie réputée de la PACA pour s'assurer qu'il recevra un paiement.
- La PACA offre également un mécanisme d'arbitrage essentiel en cas de litiges concernant des paiements dus qui correspond à ce qui est offert au Canada par la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC).
- Le 1^{er} octobre 2014, les États-Unis ont suspendu l'accès préférentiel du Canada au mécanisme d'arbitrage en cas de litiges liés aux paiements de la PACA en raison de l'absence de protection au Canada lors de faillites. Cela signifie qu'au lieu de verser une somme modique, les entreprises doivent désormais verser un cautionnement égal au double de la valeur de leur réclamation pour avoir accès à la protection.
- Une fiducie réputée permettrait également de répondre aux exigences américaines en matière de système canadien comparable et permettrait de rétablir l'accès préférentiel des Canadiens aux programmes de la PACA.
- La mise en place d'une fiducie de type PACA au Canada bénéficie du soutien de la Chambre de commerce du Canada, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de la Fédération canadienne de l'agriculture, de l'Association of Municipalities of Ontario et de Food Processors of Canada.